

OÙ S'ARRÊTERA L'APPÉTIT DE LA GENDARMERIE ?



scsi-pn.fr

septembre 2020



« Le modèle de la gendarmerie fonctionne en zone urbaine tandis que le modèle policier ne fonctionnerait pas en zone rurale »

« Il serait possible d'évaluer la nécessité pour la police de densifier sa présence dans certains territoires puis d'attribuer à la gendarmerie les zones que la police ne peut pas couvrir. Or je suis persuadé qu'en procédant ainsi, le seuil s'élèverait à 80 000 habitants »

Christian Rodriguez, directeur général de la gendarmerie nationale

Un rapport d'étape du Sénat consacré à l'« ancrage territorial de la sécurité intérieure », paru en juillet, reprend ces propos prononcés par le DGGN devant les sénateurs fin 2019. Les gendarmes ambitionnent ainsi d'élargir leur zone de compétence à l'ensemble des villes moyennes. Ce serait pourtant un non-sens en termes opérationnels et de service public de fermer des commissariats de proximité pour les satisfaire. Alors que la gendarmerie ne parvient même pas à pourvoir l'ensemble des postes dans ses petites brigades territoriales et doit faire appel à des militaires d'autres armes pour combler ses rangs, elle affiche cependant cette ambition hégémonique.

LES REDÉPLOIEMENTS PÉRIODIQUES POLICE/GENDARMERIE : UN MODÈLE DÉPASSÉ !

Coûteuses et génératrices de mécontentement des personnels comme des élus locaux, les opérations de redécoupage des ZPN/ZGN s'inscrivent dans une vision obsolète de la sécurité. Il convient de se concentrer sur les conditions et les méthodes de travail face à la délinquance plutôt que de mettre en place régulièrement ces basculements de certains territoires. La police gère plus des deux tiers de la délinquance et démontre chaque jour son engagement et sa compétence dans les communes qu'elle a en charge. La gendarmerie ne saurait obtenir un monopole de fait sur la mission de sécurité publique hors des métropoles !

OÙ SONT LES CHEFS DE LA POLICE FACE À LA TENTATION HÉGÉMONIQUE DES GENDARMES EN SÉCURITÉ PUBLIQUE ?

Les autorités de la gendarmerie ne manquent pas une occasion de valoriser le travail de leur institution, souvent d'ailleurs en enjolivant la réalité. Loin de la logique de mutualisation qui doit prévaloir entre forces de sécurité intérieure, les chefs des gendarmes pratiquent un lobbying de chaque instant auprès des élus comme au sein du ministère de l'Intérieur pour étendre sans cesse leur domaine de compétence et conquérir des postes à responsabilité occupés par des officiers et commissaires de police. Face à ces offensives, les policiers ont trop souvent l'impression que leur administration, minée par les querelles interne, demeure passive.

La qualité du service rendu aux citoyens bénéficierait clairement de l'existence d'une force de sécurité intérieure unifiée. L'ancien DGPN Éric Morvan l'avait d'ailleurs pour sa part clairement exprimé en octobre 2018 lors du colloque marquant les 25 ans de la DCSP : « Si les deux forces sont amenées à remplir les mêmes missions sur les mêmes types de territoire, alors les citoyens comme leurs représentants élus seront amenés un jour à poser sans malice la question pertinente de la justification de la dualité des forces ».